

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Diane L. Beaulieu, Melissa Beaulieu, Cindy Beaulieu, Marc Beaulieu		Numéro de permis 2015423		Date d'inspection Le 02 mai 2022	
Nom de l'établissement Garderie centre éducatif les petits pas				Numéro de téléphone (506) 235-2942	
Adresse 9 rue Violette Saint-Quentin NB E8A 2B7					
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin			Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives			Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
- L'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Observation : la sieste
- Discussion avec les éducatrices dans le groupe de 2-3 ans sur l'aire du repos et les maladies transmissibles.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 mai 2022

Date

original signé par
Mélissa Beaulieu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 mai 2022

Date